

MUNICIPALITÉ D'UPTON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

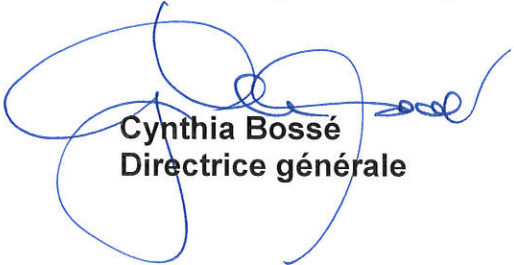
AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement 2016-281 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les usages de fabrication artisanale dans un bâtiment accessoire » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance régulière tenue le 5 juillet 2016, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement 2016-281 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les usages de fabrication artisanale dans un bâtiment accessoire** ».
- 2- Lors de la séance régulière tenue le 5 juillet 2016, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « **Règlement 2016-281 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les usages de fabrication artisanale dans un bâtiment accessoire** ».
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 6 septembre 2016 à 19H50** à la salle du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2016-281, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2016-281 consiste à permettre, en usages complémentaires dans un bâtiment accessoire à l'habitation, les usages de fabrication artisanale et de conditionnement d'aliments et de boissons.
- 5- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Upton, ce 7^e jour du mois de juillet de l'an 2016.


Cynthia Bossé
Directrice générale